

FCP de droit français

AXIOM OPTIMAL FIX

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2018

Société de Gestion : Axiom Alternative Investments
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| 2. Changements intéressant l'OPC | 11 |
| 3. Rapport de gestion | 12 |
| 4. Informations réglementaires | 23 |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 27 |
| 6. Comptes de l'exercice | 32 |

I. CARACTERISTIQUES DE L'OPC

• FORME JURIDIQUE

FCP de droit français.

• MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

| Sommes distribuables | Parts Z, R EUR, R USD, B, CHF et C | Part D |
|--|---|--|
| Affectation du résultat net | Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus) | Distribution ou report sur décision de la société de gestion |
| Affectation des plus ou moins-values réalisées | Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus) | Distribution ou report sur décision de la société de gestion |

• OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement de trois ans, un rendement égal ou supérieur à 6% de frais de gestion déduits. Afin de parvenir à cet objectif, le FCP investira principalement dans des obligations à coupon fixe perpétuel via une gestion totalement discrétionnaire.

• INDICATEUR DE REFERENCE

Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance du FCP, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier.

• STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

- Politique de gestion

Le processus d'investissement de la société de gestion de portefeuille cherche à tirer parti des opportunités majeures existantes sur le marché obligataire international. La politique d'investissement du FCP consiste à sélectionner des obligations ou titres de créances émis par des institutions financières. L'utilisation des obligations à coupon fixe perpétuel sera au cœur de ce processus. En effet, ces dernières offrent des rendements importants. Cette rémunération vient en compensation de risques également importants qui sont entre autre :

- le risque de non remboursement : ces obligations sont perpétuelles et peuvent être remboursées seulement au gré de l'émetteur aux dates prédéfinies de call.
- le risque de non paiement des coupons.

Le prospectus d'émission d'une obligation subordonnée définit les contraintes et les risques qui lui permettent de servir de capital aux institutions financières.

Afin d'optimiser le rendement du portefeuille, le processus d'investissement est organisé en plusieurs phases :

1^{ère} phase : Analyse fondamentale

- L'équipe de gestion établit les critères et les situations extrêmes susceptibles d'affecter le risque de crédit de chaque émetteur en s'appuyant sur les informations fournies par les sociétés (rapports, communiqués de presse, rencontre), des analyses indépendantes et les analyses des équipes de recherche des grandes banques d'investissement.
- Seules les émissions de sociétés avec un long historique, avec une présence forte sur les marchés, et avec des avantages concurrentiels connus et mesurables, sont prises en considération.
- Des scénarios détaillés de prévisions et de stress sont établis, pour les taux et les « spreads » de crédit, par catégorie de notation pour les principales maturités obligataires.

- Les émissions sont sélectionnées par les gérants à partir d'une analyse approfondie des prospectus.
- L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose également sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur. Le FCP pourra investir la totalité de l'actif sur tout type de qualité de titres de créances, notés par les principales agences de notation High Yield - titres réputés hautement spéculatifs - ou jugée équivalente par la Société.

2^{ème} phase : Construction du portefeuille

- Le portefeuille est alors construit en fonction des choix d'allocation de risques et des choix des émissions opérés ci-dessus.
- La construction du portefeuille respecte une diversification efficace, rendue possible par une allocation par type d'émetteur.
- Toutefois, le portefeuille pourra être investi à 100% sur un même type de sous-jacent.
- Les gérants pourront couvrir les risques de change et de taux. En effet une partie de l'actif pouvant être libellé dans des devises différentes de la devise de référence, le FCP sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque accessoire peut exister.

3^{ème} phase : Suivi du portefeuille

- Contrôle régulier de la performance des actifs sous-jacents, par les publications de statistiques liées aux émissions.
- Suivi systématique des tendances de chaque secteur (concentration des émetteurs, changement de législation).
- Les circonstances de nature à affecter le paiement des coupons ou le remboursement du principal fait l'objet d'un suivi particulier.

Peuvent être sélectionnées tant des obligations émises par des émetteurs du secteur public que par des émetteurs du secteur privé.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur ; la cession ou l'acquisition d'une ligne ne se fait pas sur le seul critère de la notation des agences de notations.

| | |
|---|---|
| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré | De -5 à 10 |
| Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé | Pays OCDE (toutes zones) : 0 - 100% Pays hors OCDE (pays émergents) : 0 - 10% |
| Devises de libellé des titres dans lesquelles le FCP est investi | Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres devises que l'Euro : de 0 à 100% de l'actif net |
| Niveau de risque de change supporté par le FCP | Accessoire dû à une couverture imparfaite |

- Principales catégories d'actifs utilisés (hors dérivés intégrés)

Actions :

Le FCP pourra être exposé jusqu'à 100% maximum de l'actif net du FCP dans des actions. Toutefois, l'OPCVM pouvant investir dans des obligations de tout rang de subordination, il existe une possibilité que ces instruments soient convertis en actions sur initiative du régulateur ou dans le cas, par exemple, de la baisse d'un ratio de solvabilité au-delà d'un seuil généralement défini contractuellement. En cas de conversion en actions des obligations détenues en portefeuille, l'OPCVM pourra détenir temporairement des actions dans la limite de 100% de son actif net et procédera au plus tôt à leur vente au mieux de l'intérêt des porteurs

Le FCP pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » qui sont des actions qui donnent droit de façon prioritaire et certaine à un dividende fixe. Ce dividende est prioritaire sur celui de l'action ordinaire. Le fait qu'une entreprise ne verse pas de dividende à ses actionnaires ordinaires n'entraîne pas automatiquement le non-paiement de dividende aux détenteurs des « preferred shares ». Ce dividende correspond généralement à un pourcentage fixe de la valeur nominale ou à un remboursement prioritaire des dividendes voire les deux. Ainsi elles offrent les caractéristiques et les avantages des titres de dette, tout en étant comptablement classées en capitaux propres.

Obligations et titres de créance :

Le FCP sera investi dans des obligations émises par des états souverains, des sociétés industrielles, commerciales et financières, des obligations convertibles, des parts ou titres de créances. L'ensemble des instruments financiers peuvent être à taux fixe, variable et/ou révisable. Ces titres, émis par des émetteurs internationaux, pourront être sécurisés, chirographaires ou subordonnés.

Instruments du marché monétaire :

Dans les périodes où la stratégie d'investissement conduirait l'équipe de gestion à réduire l'exposition du FCP aux obligations et/ou autres titres de créance, afin de permettre la réalisation de l'objectif de gestion, le FCP pourra être exposé jusqu'à 100% en billets de trésorerie, certificat de dépôt et euro commercial papers. Ces instruments financiers pourront également être utilisés à titre accessoire aux fins de placement des liquidités.

Parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA :

Les FCP pourra investir à hauteur de 10% en OPCVM et/ou FIA européens ou étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Le fonds pourra investir dans des OPC gérés par AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS.

- Instruments dérivés

Le gérant pourra investir dans des instruments financiers à terme fermes, conditionnels, swaps et CFD (Contracts for Difference), négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir, d'arbitrer, et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), change, indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés : oui ;
- organisés : oui ;
- de gré à gré : oui.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions : oui ;
- taux : oui ;
- change : oui ;
- crédit : oui ;
- indices : oui.

Nature des interventions :

- couverture : oui ;
- exposition : oui ;
- arbitrage : non.

Nature des instruments utilisés :

- futures : oui ;
- options : oui ;
- swaps : oui ;
- change à terme : oui ;
- dérivés de crédit : oui par exemple CDS.

Sur l'ensemble de ces marchés, l'exposition sera limitée à l'actif net.

Les instruments dérivés peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont des grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties. Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

Ces instruments sont sujets à divers types de risques, incluant par exemple le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique ou encore les risques opérationnels.

Les parts B libellées en Dollars seront systématiquement couvertes contre le risque de fluctuation de la parité de leur monnaie de référence contre l'Euro. En vue de tendre à une couverture systématique et totale, le gérant aura recours à des instruments financiers à terme ; cette couverture sera assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts. Les instruments utilisés seront principalement des contrats de change à terme.

- Instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra être investi dans des instruments intégrant des dérivés (notamment obligations convertibles ou tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription, warrants, EMTN, CLN, bon de souscription, actions prioritaires : ADR et GDR) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions : oui ;
- taux : oui ;
- change : oui ;
- crédit : oui ;
- indices : oui.

Nature des interventions :

- couverture : oui ;
- exposition : oui ;
- arbitrage : non.

- Dépôts

Le FCP pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de douze mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédits européens et dans la limite de 20% de l'actif net.

- Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

- Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Nature des opérations utilisées :

- prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier : Oui ;
- prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier : Oui.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- gestion de la trésorerie : Oui ;
- optimisation des revenus de l'OPCVM : Oui ;
- contribution éventuelle à l'effet de levier de l'OPCVM : Oui ;
- autre nature.

- Informations sur l'utilisation des cessions et acquisitions temporaires de titres

L'utilisation des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront systématiquement opérées dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM.

Concernant les opérations d'acquisitions temporaires de titres (prises en pensions), ces opérations ont pour but d'assurer le placement des liquidités de l'OPCVM aux meilleurs taux en prenant des titres comme garanties.

Concernant les opérations de cessions temporaires de titres (mises en pensions (1) et prêts de titres (2)), ces opérations ont soit pour but (1) de se procurer des liquidités aux meilleurs coûts en donnant des titres en garanties ou (2) de bonifier le rendement de l'OPCVM via la rémunération de prêts de titres.

Concernant les opérations de prêts de titres (2) sans garantie financière et dans le respect du ratio de contrepartie de 10%, l'OPCVM peut effectuer de telles opérations exclusivement avec des contreparties appartenant au groupe BPCE. Ces opérations feront l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM et porteront principalement sur des titres de créances éligibles aux opérations de refinancement bancaires de la BCE et dont le marché de prêts de titres est quasi inexistant. En outre, ces opérations porteront sur des échéances maximales de trois mois avec une faculté de rappel par l'OPCVM à tout moment.

Rémunération : des informations complémentaires figurent au paragraphe frais et commissions.

L'engagement du Fonds issu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres est limité à 100% de l'actif.

La somme des engagements du fonds issue des dérivés, des dérivés intégrés et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres est limitée à 100% de l'actif.

La somme des engagements et de l'exposition liée à la détention de titres vifs est limitée à 200% de l'actif.

• **CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES**

Conformément à la position AMF n° 2013-06, les investisseurs sont informés de manière claire quant à la politique de l'OPCVM en matière de garanties financières. Les types de garanties financières autorisées, le niveau de garanties financières requis et la politique en matière de décote doivent y figurer, de même que la politique de réinvestissement (incluant les risques qui en découlent) en ce qui concerne les garanties financières en espèces.

Conformément à la position AMF n° 2013-06, les OPCVM qui souhaitent être pleinement garantis par des valeurs mobilières émises ou garanties par un État membre le mentionnent dans leur prospectus.

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs et/ou du type d'opérations et peuvent être des risques de contrepartie ou des risques de liquidité.

Type de garanties acceptables :

- Liquidités (espèces, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire, lettres de crédit) ;
- Obligations émises (ou garanties) par un état membre de l'OCDE ;
- Actions ou parts émises par des OPC de type monétaire (dont la valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement et dont la note est AAA (S&P) ou son équivalent) ;
- Actions ou parts émises par des OPCVM investissant dans les obligations ou actions énoncées ci-dessous ;
- Obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre qui offrent une liquidité suffisante ;
- Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'UE ou sur une Bourse de valeurs d'un État faisant partie de l'OCDE, à condition qu'elles fassent partie d'un indice majeur et que leurs émetteurs ne soient pas affiliés à la contrepartie ;
- Investissements directs dans des actions ou des obligations présentant les caractéristiques mentionnées aux Points e) et f).

• PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le FCP est un OPCVM classé « Diversifié ».

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel placement, et de s'assurer de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le FCP sont les suivants :

Risque lié aux obligations à coupon perpétuel

L'utilisation des obligations à coupon perpétuel expose le fonds aux risques suivants :

- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : Contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés.

La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de taux

L'augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence la diminution de la valeur des obligations à taux fixe et éventuellement variable du FCP, et de certains OPCVM obligataires détenus par le Fonds. De ce fait, la valeur liquidative du FCP est influencée à la hausse ou à la baisse par les fluctuations de taux d'intérêt.

La sensibilité taux est comprise entre -5 et 10.

La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit

Ce risque réside dans le fait qu'un émetteur d'obligations ou de titres de créance ne puisse pas faire face à ses échéances, c'est-à-dire au paiement des coupons et/ou au remboursement du capital à l'échéance. Cette défaillance pourrait amener la valeur liquidative du FCP à baisser. Cela recouvre également le risque de dégradation de l'émetteur.

Ce risque sera d'autant plus important que le FCP pourra être investi dans des titres à hauts rendements, présentant des caractères spéculatifs sur des obligations pouvant avoir une notation dégradée voire inexistante.

La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité

Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. L'OPCVM pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque lié à la concentration sectorielle du portefeuille

Ce risque est lié à la concentration des investissements dans des instruments financiers sensibles au secteur des sociétés financières. Ce risque peut engendrer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM et une perte en capital pour le porteur.

Risque de gestion discrétionnaire

Le risque de gestion discrétionnaire repose sur le choix des titres et des instruments financiers par le gestionnaire. Il existe un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment aux instruments financiers les plus performants.

La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risques liés à l'engagement sur des instruments financiers à terme

L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme, notamment des futures, dans la limite de 100% de l'actif net sans recherche de surexposition, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM plus significative que celle de l'indice représentatif du marché sur lequel l'OPCVM est investi.

Risques associés aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Les risques liés à la gestion des garanties financières, tels que les risques opérationnels, de conflits d'intérêts potentiels et les risques juridiques, sont identifiés, gérés et atténués par le processus de gestion des risques de l'OPCVM mis en place par la société de gestion.

Risque lié au marché action

L'OPCVM pourra être investi sur des actions préférentielles ("preferred shares"), ces actions préférentielles ne portent pas d'option d'échange en action. Les banques ont créé ces "preferred shares" pour que les régulateurs les acceptent dans les fonds propres comme une action ordinaire. Le fonds détenteur est actionnaire et non créancier. Cependant la valeur de la "preferred share" ne sera pas liée à la valorisation de l'action, l'actionnaire d'une "preferred share" ne participera pas aux assemblées des actionnaires etc... De plus ces actions préférentielles ont des caractéristiques obligataires (coupon fixe mais subordonné à certaines conditions, un nominal, une notation, une durée, un remboursement au nominal). Par contre en cas de faillite de la banque, les "preferred shares" participeront au comblement du passif mais au même titre que les obligations subordonnées classiques.

Axiom en conclue que ces actions préférentielles, de par leur nature, ne présente aucun risque action. La sensibilité action est non nulle uniquement quand le risque de faillite se rapproche.

Risque de change (accessoire)

Une partie de l'actif pouvant être libellé dans des devises différentes de la devise de référence, le FCP peut être affecté par une modification en matière de contrôle des taux de change ou par toute fluctuation des taux de change entre la devise de référence et ces autres devises. Ces différentes fluctuations peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque juridique

L'utilisation entre autre des cessions et acquisitions temporaires de titres et de « Total Return Swap » entraînent des montages complexes pouvant comporter des risques juridiques notamment de la rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque opérationnel

Il représente le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements externes. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

• SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Ce FCP est destiné aux investisseurs qui souhaitent un investissement sur le secteur financier au travers d'une exposition aux marchés obligataire international en investissant notamment dans des obligations à coupon fixe perpétuel et sont capables d'assumer les risques liés à cet investissement.

Les parts B et C sont ouvertes à tous les souscripteurs.

La durée de placement minimum recommandée dans l'OPCVM est supérieure à 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses projets financiers mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

06/02/2018 :

Ajout de la politique de rémunération sur le prospectus.

Retrait de la catégorie « diversifié ».

Changement à venir :

Le Fonds a été absorbé dans la SICAV Axiom Lux le 28/01/2019 et n'existe plus.

3. RAPPORT DE GESTION

Rapport annuel de gestion de janvier 2018 à décembre 2018

Les financières subordonnées ont continué leur hausse au mois de **janvier** tirées par une forte recherche de rendement de la part des investisseurs et un contexte économique mondial porteur.

La fin du mois a été plus mitigée avec une hausse des taux d'Etat. Le 10 ans US est passé de 2,40% à 2,70%. La bonne santé économique mondiale pousse à la fin des politiques monétaires accommodantes : La FED devrait accélérer la remontée de ses taux dans les prochains mois pour empêcher toute reprise de l'inflation et il devient de plus en plus probable que septembre marquera la fin du programme d'achat de la BCE, même si celle-ci s'est abstenue de tout commentaire durant sa réunion de janvier.

Axiom Optimal Fix est bien positionné pour amortir le choc avec une politique de couverture de taux sur les papiers à sensibilité élevée (Preferred US) et une poche importante d'obligations à faible sensibilité (75% de « Fixed to Fixed » avec des coupons élevés et 15% de taux variable).

Ce positionnement permet d'enregistrer une hausse de 0,19% sur le mois de janvier.

Le marché de la dette subordonnée financière a légèrement baissé au mois de **février**. Les inquiétudes des investisseurs d'une hausse des taux d'intérêts, les élections italiennes, la formation d'un gouvernement en Allemagne, l'absence de progrès dans les négociations sur le Brexit, la forte correction des actions US et le krach sur la volatilité (VIX) ont en effet pesé sur les valorisations.

Dans ce contexte difficile, Axiom Optimal Fix montre une nouvelle fois sa résilience aux mouvements de marché. Cette faible volatilité est liée à la structure intrinsèque des obligations Fixed to Fixed : elles restent proches du pair même dans des phases de marché difficiles.

La politique de couverture des taux dont nous parlions le mois dernier a également eu une contribution positive ce mois-ci (+11 bps). La remontée des taux US nous a d'ailleurs conduits à réduire notre exposition sur les Fixed to Fixed avec des coupons trop faibles (qui sont plus sensibles aux taux) et nous en avons profité pour nous renforcer sur les Preferred Shares dont les cours ont baissé depuis le début de l'année.

Le fonds termine le mois en hausse de 0,26% et garde une duration en dessous de 1.

Les valeurs financières européennes ont connu un mois de **mars** négatif en ligne avec les marchés financiers, dans un contexte d'accélération des retraits observés sur le marché High Yield (18 Mds€ depuis le début de l'année).

Le fonds a vécu une activité chargée au mois de mars. Tout d'abord le cafouillage de Santander autour du call de sa Fixed to Fixed 5,75, après une annonce de call en avril celui-ci a été repoussé en juillet prochain pour des problèmes de délai dans l'envoi des notices. Cette obligation cotait au-dessus du pair avant cette annonce, la nouvelle a donc eu une contribution négative sur le fonds de 10 bps.

La crainte d'une récession aux US avec la possibilité d'une guerre commerciale a également eu un impact négatif sur notre politique de couverture des taux (-10 bps). Du côté des bonnes nouvelles Prudential a une nouvelle fois reporté la date de call de son obligation 7,75%. Vu l'importance du coupon, elle offre un portage très intéressant (+3 bps de contribution). JP Morgan a également passé la date de call de son obligation avec un coupon de 7,9.

Sur la poche complémentaire au Fixed to Fixed des legacies à portage (20% du portefeuille), notons le call de la MACIFS avec un coupon de 200 bps au-dessus de l'euroibor, elle cotait 96 avant cette annonce (+2 bps de contribution).

Le fonds termine le mois en baisse de 0,22%.

Le marché de la dette subordonnée a connu un mois **d'avril** calme marqué par le relâchement des tensions géopolitiques et l'avancée vers une Union douanière sur mesure du côté du Brexit, compensant ainsi l'impact de la hausse de taux aux Etats-Unis (contribution positive de +8 bps sur les couvertures).

Les actions de préférence américaines, normalement sensibles à la hausse des taux, sont restées relativement stables malgré le relèvement initié aux Etats-Unis. Le fonds en a profité pour arbitrer en faveur des obligations avec un coupon variable comme la JP Morgan Libor + 347 bps dont le call n'a pas été exercé en avril.

Du côté des Fixed to Fixed Legacy, Deutsche Bank a rappelé sa 8% en euros vu le niveau élevé de coupon. Nous avons anticipé le rappel de ce titre qui cotait avec une légère prime et l'avons vendu avant. Le fonds a également profité pendant de nombreux mois du coupon élevé payé par la Aegon 8% en dollar. Son rappel récent était moins anticipé par le marché car elle avait été émise sur un niveau de change plus élevé, ce qui devrait entraîner une perte pour l'assureur (-3 bps de contribution dans le fonds).

Le fonds termine le mois en hausse de 0,17%, portant la performance depuis le début de l'année à +0,40%.

Le mois de **mai** a été marqué par une forte correction sur les marchés provoquée par la crise politique italienne, le changement de gouvernement en Espagne et les incertitudes de la politique monétaire en Turquie. Les marchés se sont orientés vers des valeurs refuges provoquant un fort écartement des indices sur la dette financière (l'Itraxx Sub Fin s'est écarté de 69 bps depuis le début du mois, atteignant un pic à 217 bps le 29 mai). Ce « fly to quality » a provoqué une forte hausse du Bund allemand et du Treasury US, ces contrats futurs base de notre couverture taux ont été pénalisant pour la performance (-12 bps sur le mois).

Les résultats du premier trimestre sont restés globalement solides : les banques ont affiché une amélioration de la qualité de leurs actifs ainsi que des coûts stables, compensant le ralentissement de leurs revenus. RBS a enfin résolu son litige sur les RMBS avec le département de la justice américaine (DOJ), ce qui constitue une bonne nouvelle pour la RBS 5,5% en euros proche du pair qui est une des positions les plus intéressantes de l'univers Fixed to Fixed (FtF). Deutsche Bank a complété son intégration avec Postbank mais a été dégradée d'un cran par S&P (passant de A- à BBB+), cela constitue également une bonne nouvelle car les ADI devraient augmenter (montant estimé entre 14 et 20 Mds€). Nous avons profité du mouvement de stress sur le marché pour nous renforcer sur la DB 6,55 en-dessous du pair (1% du fonds).

Au cours du mois certaines Fixed to Fixed ont été rappelées : la HSBC 8% en dollars, la HSBC 8,25% en dollars et l'AEGON 6% en euros. Le fonds ne détenait aucune de ces obligations considérées trop chères. Cependant le call de l'AEGON a eu un impact important sur l'ACHMEA 6% détenu dans notre portefeuille (-7 bps).

La poche Fixed to Fixed d'émetteurs USD (Bank of America, Wells Fargo, JP Morgan) s'est très bien comportée à l'opposé de l'Europe. La contribution de cette poche (+10 bps) a permis de compenser les pertes sur la poche européenne

Le fonds termine le mois en baisse de 0,34%, portant la performance depuis le début de l'année à +0,06%.

La dette subordonnée financière a connu un mois de **juin** volatil lié à l'environnement politique : cohésion européenne fragilisée et coalition allemande menacée par la politique migratoire, enlisement des négociations du Brexit, élections en Turquie.

La BCE s'est voulue rassurante : elle a indiqué maintenir les taux inchangés au moins jusqu'à la fin de l'été 2019 et maintenir ses réinvestissements sur les obligations qui arrivent à échéance. Cette nouvelle a provoqué un regain d'intérêt pour les actifs risqués, l'indice Itraxx Sub Fin s'est resserré à 155 pts avant de terminer le mois à 180 bps.

Aux Etats-Unis, la plupart des 35 établissements suivis par la FED ont réussi les Stress Tests (résultats publiés le 21 juin). Seule la filiale américaine de Deutsche Bank a échoué. Il s'agit à ce stade d'un avertissement qui devrait se traduire par une accélération de la restructuration déjà initiée par la banque. Sur cette nouvelle nous avons vendu la Fixed to Fixed 6,55% de Deutsche Bank qui n'avait pas subi une forte réaction de prix et traitait autour de 102% du pair. Sur le marché des Fixed to Fixed US, nous avons constaté un phénomène intéressant, un afflux de 6 Mds de dollars qui a suivi le call des HSBC 8 et 8,25. Le marché est devenu fortement acheteur et les titres se sont appréciés malgré un mois compliqué. Nous avons donc réduit de moitié (de 8% à 4%) le portefeuille d'émetteurs américains en attendant le réajustement du marché. Du côté des assureurs, nous avons observé une baisse sans raison fondamentale notamment sur la AXA 5,5 et l'Allianz 5,5 qui ont perdu 4 points en juin (-18 bps de contribution dans le fonds). Nous attendons à une normalisation progressive au cours du prochain mois ce qui devrait permettre aux prix de ces obligations de revenir au pair.

Le fonds termine le mois en baisse de 0,10%, portant la performance depuis le début de l'année à -0,04%.

Les valeurs financières ont bénéficié d'un marché moins volatil en **juillet**. L'indice Itraxx Sub Fin a continué à se resserrer et termine le mois à 155 bps (180 bps fin juin). Le climat politique plus favorable avec la perspective d'un « soft Brexit » après les départs de deux ministres du gouvernement de Theresa May et les bons résultats trimestriels, ressortis globalement au-dessus du consensus, ont soutenu le marché.

Crédit Suisse et UBS se sont clairement distinguées par leurs bons résultats, tout comme les banques irlandaises qui ont bénéficié d'une amélioration dans la qualité de leurs actifs. Les obligations tier 2 de Royal Bank of Scotland sont passées Investment Grade (Baa3 chez Moody's) (RBS représente 8% du fonds), de même pour BFCM Senior Non-Preferred Notes (A+ chez Fitch) et KBC (A- chez S&P).

La légère remontée des taux US suite aux bons chiffres économiques (de 2,86% à 3%) n'a pas eu d'impact sur les Fixed to Fixed d'émetteurs US. Nous avons donc continué à réduire notre exposition à ces émissions (JPM, Allstate).

Après un fort rebond des Fixed to Fixed d'assureurs (Axa, Allianz et Prudential) comme bien anticipé dans notre commentaire de juin, nous avons réduit notre exposition à ces obligations (20 bps de contribution positive dans le fonds).

Ces ventes ont légèrement augmenté la poche de cash ce qui devrait nous permettre de profiter d'éventuelles « trous d'air » durant l'été.

Le fonds termine le mois en hausse de 0,40% portant la performance depuis le début de l'année à 0,36% (Part C).

Le fonds termine le mois en hausse de 0,63% portant la performance depuis le début de l'année à 1,82% (Part B).

Le fonds termine le mois en hausse de 0,37% portant la performance depuis le début de l'année à 0,12% (Part M).

Les valeurs financières ont connu un mois **d'août** difficile marqué d'une incertitude politique accrue. L'indice Itraxx Sub Fin s'est écarté pour clôturer le mois à 177 bps, proche de son niveau de juin. En Italie, le point d'attention principal reste l'approbation du nouveau plan budgétaire attendu d'ici la mi-octobre. Ce dernier devrait prévoir une baisse du déficit sur les deux prochaines années pour respecter les 3% fixés par l'accord de Maastricht. En Turquie, les mesures prises ont apporté une stabilité de court terme pour la Lire. Les marchés restent attentifs dans l'attente d'une direction concrète du nouveau programme économique prévu pour la mi-septembre. Au Royaume-Uni, la perspective d'un « soft Brexit » gagne du terrain et l'accord de sortie semble avoir été négocié à 80% selon M. Barnier.

Les résultats semestriels confirment une tendance globalement positive. L'amélioration de la rentabilité et de la qualité des actifs ont mené à plusieurs révisions à la hausse des revenus et des dividendes par action. L'amélioration des notations se poursuit avec notamment celles de Caixa et Commerzbank revues à la hausse par Moody's.

Le fonds a bénéficié du "non call" de plusieurs obligations Fixed to Fixed avec des niveaux de coupon attractifs. En effet, en cas de non rappel des instruments le fonds bénéficie d'une prolongation de la période de portage qui se situe entre 3 mois et 1 an. La RBS 5,5% et l'Allianz 5,5% sont parmi les quelques exemples que nous avons en portefeuille.

Enfin, dans un contexte de flux vendeurs sur les long calls (première date de rappel après 2028) dont les prix ont fortement baissé, le fonds s'est repositionné sur ce type d'instruments. Il s'agit d'une stratégie devenue proche de celle des Fixed to Fixed. Trois éléments à citer parmi les caractéristiques clés de la stratégie : (i) le coupon élevé, (ii) le prix proche du pair et (iii) le potentiel de baisse limité car les obligations sont déqualifiées à partir de 2022 et sujettes à des rappels au pair prévus par le prospectus (regulatory par call). La BNP 7,195% constitue un bon exemple. Après une baisse de 12 points cette année et malgré sa date de call éloignée (2037), l'obligation se rapproche du pair car son « regulatory par call » en 2022 devrait l'empêcher de descendre plus bas. Elle rapporte 3% en euros à horizon 2022. Le fonds termine le mois en hausse de 0,08%. Le fonds termine le mois en hausse de 0,32% (part en dollars).

Les valeurs financières sont en hausse ce mois de **septembre** malgré une actualité politique chargée.

Tandis que les négociations entre l'UE et le Royaume-Uni continuent de piétiner, notamment autour de la question de la frontière irlandaise, les yeux se sont tournés vers l'Italie et la publication de son budget 2019.

La Ligue du Nord et le Mouvement 5 Etoiles se sont finalement mis d'accord sur un objectif de déficit budgétaire de 2,4% du PIB. Ce niveau est supérieur à ce qui avait été demandé par le ministre des Finances M. Tria, mais la réaction des marchés a plutôt été contenue, surtout sur les obligations financières.

Nous restons très vigilants sur ces deux risques politiques et positionnons le portefeuille sur les actifs les moins risqués : au Royaume-Uni le fonds privilégie les obligations à faible volatilité (à titre d'exemple la RBS 5,5 reste dans une bande 101-101,5 depuis près de 2 ans) et en Italie, nous privilégions les maturités courtes, inférieures à un an (0,63% du fonds).

M. Draghi a quant à lui surpris les marchés en évoquant un rebond « relativement vigoureux » de l'inflation en zone euro (anticipation à 1,7% d'ici à 2020). Combiné avec le discours de la banque centrale américaine plus agressive sur la

remontée de son taux directeur, les taux d'intérêt ont fortement progressé des deux côtés de l'Atlantique. Nous restons également prudents sur le risque de taux et gérons notre exposition au risque de taux via la vente de futurs.

Le principal contributeur à la performance ce mois-ci a été la BNP 4,875 dont le prix s'est apprécié de 3 pts après le report de son prochain call dans un an (octobre 2019).
Le fonds termine le mois en hausse de 0,31%.

Les valeurs financières ont subi une forte baisse au mois d'**octobre** en ligne avec le reste des marchés. Les éléments d'inquiétude restent les mêmes : la situation politique en Italie, les négociations toujours compliquées autour du Brexit et l'évolution des politiques monétaires des banques centrales.

Dans ce contexte, l'Itraxx Sub Fin a terminé le mois à 190 bps (+15 bps par rapport au mois dernier), un écartement relativement mesuré par rapport à la correction sur les actions bancaires. Le fonds a montré une bonne résistance aidée par les non-call de l'Achmea 6% (4,50% du fonds, 10 bps de contribution) et de la Santander 5,5% (3,2% du fonds, 6 bps de contribution) qui ont repoussé de respectivement un an et six mois les prochaines dates de rappel.

En Italie, la Commission Européenne a rejeté le plan budgétaire et a demandé au gouvernement d'en soumettre un nouveau. Comme attendu, Moody's a abaissé d'un cran la note de l'Italie sans la faire passer en catégorie High Yield et en conservant une perspective stable, ce qui a contenu l'écartement du spread qui reste toutefois sous pression. Pour rappel, la position du fonds reste de 0,60% sur des titres italiens à call court.

Malgré ce climat d'inquiétudes, la publication des résultats trimestriels des banques confirmer l'amélioration continue des fondamentaux. De bonnes surprises sont venues de la banque d'investissement chez HSBC et chez UBS et de la banque privée chez Crédit Suisse. Les banques espagnoles ont globalement battu le consensus, notamment Santander qui affiche un ratio de capital CET1 au-dessus de son objectif de fin d'année de 11%. Du côté des pays nordiques c'est SEB qui a affiché des résultats solides.

Aidé par la chute des titres à coupon fixe émis en USD (-2,75% pour l'ETF PFF des actions de préférence aux US en octobre), le fonds s'est renforcé sur des signatures US comme JP Morgan, State Street ou Bank of America et sur des signatures européennes en USD comme ING, Aegon et HSBC.
Enfin, le fonds a continué à investir sur des actions préférentielles UK à coupon fixe qui seront déqualifiées du capital en 2022 (2% du portefeuille aujourd'hui avec un objectif de 3 à 5%). Impactés par la forte chute des prix les rendements à perpétuité de ces titres sont maintenant égaux aux coupons fixes que nous avons en portefeuille.

Les incertitudes autour du Brexit ainsi que celles sur la révision du budget italien, continuent à peser sur le marché au mois de **novembre**. Le vote au parlement britannique de l'accord de retrait de l'UE le 11 décembre bute sur l'opposition de Brexiters et Remainers tandis que le gouvernement italien tarde à modifier son budget et ce malgré le risque de déclenchement d'une procédure de déficit excessif par la Commission Européenne.

A la suite des résultats trimestriels solides, ce sont les stress tests 2018 de l'EBA et de la BoE qui ont confirmé l'amélioration continue des fondamentaux bancaires et la résistance accrue des banques aux chocs et cela sous les scénarii de stress les plus défavorables, jusqu'alors jamais envisagés en Europe.
Le catalyseur réglementaire est plus que jamais d'actualité. Après Barclays il y a 2 mois, RBS a ainsi pu annoncer le remboursement de 5 souches Legacy et notamment la Fixed to Fixed 5,5% détenue dans le fonds.

Dans un marché baissier, c'est l'occasion de redéployer le cash vers des obligations qui ont souffert comme des Legacy « à portage » important (XL \$+297 bps -3 pts), quelques Tier 2 de maturités courtes (AIB avec un spread supérieur à 300 bps), des « long calls » proches du pair (Barclays 6,86) et bien sûr des Fixed to Fixed qui reviennent au pair voir en dessous (ING 6,375, AEGON 6,375).

Le marché primaire reste tendu avec un nombre limité de nouvelles émissions dans des conditions historiques : UniCredit a émis un placement privé senior non-preferred de 3 Mds\$ à un spread quasi équivalent au niveau d'émission de leur dernier AT1 émis il y a un an et Sabadell a émis un Tier 2 à 510 bps, niveau plus haut historique depuis deux ans. Le fonds a participé à la dernière émission pour profiter d'une prime supérieure à 100 bps par rapport au marché secondaire.

Il est intéressant de signaler que depuis février 2016, le gain potentiel, si toutes les Fixed to Fixed détenues en portefeuille étaient rappelées à la prochaine date de call, est au plus haut (+1,50%). Dans un marché normal, on observe plutôt une perte.

Le mois de **décembre** a mis fin à une année difficile ponctuée par une incertitude politique et économique accrue (Brexit, Italie, guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, chute des prix du pétrole...) qui s'est traduite par une correction des marchés.

La baisse sur les valeurs financières nous semble exagérée compte tenu de la solidité des fondamentaux. En effet, les ratios de capital ont augmenté significativement depuis la crise (le niveau de capital moyen était à 14,70% en septembre 2018 soit quatre fois plus qu'en 2007), et les banques ont fait un important travail de réduction de leur stock de prêts non-performants confirmant la bonne qualité de leurs bilans (le ratio de NPL moyen était de 3,4% en septembre 2018).

Paradoxalement, malgré l'amélioration constante des fondamentaux, les spreads sur les titres subordonnés se sont élargis significativement. l'iTraxx Sub Fin a plus que doublé depuis le début de l'année passant de 104 bps à 227 bps. La perception des investisseurs s'est en effet dégradée petit à petit et un sentiment de risk-off s'est matérialisé au cours des derniers mois malgré des éléments toujours plus favorables : solidité des résultats affichée trimestre après trimestre, dynamique soutenue de relèvement des notations de crédit et des stress tests bancaires (EBA, BoE) et assurantiels qui ont confirmé une résistance accrue du secteur aux chocs financiers.

Cette dichotomie entre les fondamentaux et les valorisations offre selon nous des points d'entrées très attractifs : la qualité de crédit sous-jacente n'ayant pas changé, la tendance baissière causée par un sentiment négatif devrait se renverser.

La hausse de la prime de risque sur les émissions ATI a ralenti le rappel des obligations Legacys Fixed to Fixed. C'est une bonne nouvelle pour le fonds, qui devrait bénéficier d'un portage plus élevé pendant plus long temps compte tenu de la baisse du prix moyen des instruments qui est passé de 103 début 2018 à 100,30 aujourd'hui.

Le mois de décembre a été marqué par une forte aversion au risque notamment aux Etats-Unis où le taux 10 ans a baissé de 30 bps. La couverture des taux US était le principal contributeur négatif à la performance du fonds (pour quasiment la moitié de la baisse). Néanmoins ce fut l'occasion de renforcer l'exposition du fonds aux Fixed to Fixed US (l'ETF sur cette classe d'actif a baissé de 4,63% sur l'année pour atteindre un plus bas depuis 2009).

Analyse sur le risque action lié aux actions préférentielles

Les actions préférentielles représentent plus de 20% de l'actif du fonds. Ces actions préférentielles ne portent pas d'option d'échange en action. Néanmoins, la nature juridique de ces titres sont des 'preferred shares'. Les banques ont créé ces "preferred shares" pour que les régulateurs les acceptent dans les fonds propres comme une action ordinaire. Le fonds détenteur est actionnaire et non créancier. Cependant la "preferred share" ne participera pas à la hausse de l'action, ne participera pas aux assemblées des actionnaires etc... De plus ces actions préférentielles ont des caractéristiques obligataires (coupon fixe mais subordonné à certaines conditions, un nominal, une notation, une durée, un remboursement au nominal). Par contre en cas de faillite de la banque, les preferred shares participeront au comblement du passif mais au même titre que les obligations subordonnées classiques.

Axiom en conclue que ces actions préférentielles, de par leur nature, ne présente aucun risque action. La sensibilité action est non nulle uniquement quand le risque de faillite se rapproche.

Exposition

Le fonds Axiom Obligataire a contracté des contrats de change à terme avec la contrepartie Caceis dans le but de couvrir le portefeuille contre le risque de change lié aux investissements en devises. Au 31/12/2018, le fonds était couvert à 84,59%.

Performances

| Axiom Obligataire | 2018 |
|-------------------|--------|
| Part C | -1,25% |
| Part R EUR | -1,74% |
| Part R USD | 0,94% |
| Part B | 1,41% |
| Part Z | -0,68% |
| Part M | -1,66% |
| Part D | -1,27% |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|---|---------------------------------------|---------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| UNION + SI.3 DEC | 29 561 794,96 | 29 581 751,29 |
| ROYAL BK SCOTLAND 5,5% PERP | 2 017 400,00 | 13 442 872,00 |
| JP MORGAN CHASE AND CO L3RUSD+3.47% PERP | 5 603 391,92 | 5 417 701,95 |
| WELLS FARGO AND CO L3RUSD+3.77% PERP | 4 931 793,04 | 5 178 508,49 |
| SOCIETE GENERALE TV PERPETL | 2 057 820,00 | 4 378 615,00 |
| PRUDENTIAL PLC | 0,00 | 5 821 176,68 |
| BARCLAYS BANK PLC 6.369% 31-12-49 PERP EMTN | 2 637 056,37 | 2 556 443,16 |
| HSBC HOLDINGS 6%09-100619 EMTN | 2 584 781,60 | 2 565 951,90 |
| DZ BANK CAPITAL FUND II E3R | 2 297 808,20 | 2 792 999,65 |
| BANK OF AMERICA CORP L3RUSD+3.63% PERP | 2 483 659,79 | 2 496 217,25 |

• TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : **3 706 745,43**
 - **Prêts de titres : 0,00**
 - **Emprunt de titres : 0,00**
 - **Prises en pensions : 0,00**
 - **Mises en pensions : 3 706 745,43**

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **187 352 649,40**
 - **Change à terme : 154 073 552,16**
 - **Future : 10 217 381,80**
 - **Options : 0,00**
 - **Swap : 23 061 715,44**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|---|
| B.R.E.D. PARIS | CACEIS BANK LUXEMBOURG CACEIS BANK (FRANCE) GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL LTD JP MORGAN SECURITIES PLC |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|--|
| Techniques de gestion efficace | |
| . Dépôts à terme | 0,00 |
| . Actions | 0,00 |
| . Obligations | 0,00 |
| . OPCVM | 0,00 |
| . Espèces (**) | 3 706 674,19 |
| Total | 3 706 674,19 |
| Instruments financiers dérivés | |
| . Dépôts à terme | 0,00 |
| . Actions | 0,00 |
| . Obligations | 0,00 |
| . OPCVM | 0,00 |
| . Espèces | |
| Total | 0,00 |

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|--|
| . Revenus (***) | 378,93 |
| . Autres revenus | 0,00 |
| Total des revenus | 378,93 |
| . Frais opérationnels directs | 59 095,03 |
| . Frais opérationnels indirects | 0,00 |
| . Autres frais | 0,00 |
| Total des frais | 59 095,03 |

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

• **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

| | Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|--|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|--|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

a) Titres et matières premières prêtés

| | | | | | |
|-------------------|--|--|--|--|--|
| Montant | | | | | |
| % de l'actif net* | | | | | |

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

| | | | | | |
|------------------|--|--|--------------|--|--|
| Montant | | | 4 137 751,23 | | |
| % de l'actif net | | | 2,41% | | |

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

| | | | | | |
|------------|--|--|--------------|--|--|
| BRED PARIS | | | 4 137 751,23 | | |
|------------|--|--|--------------|--|--|

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

| Type | | | | | |
|-------------------------------|--|--|--------------|--|--|
| - Actions | | | | | |
| - Obligations | | | | | |
| - OPC | | | | | |
| - TCN | | | | | |
| - Cash | | | 3 706 674,19 | | |
| Rating | | | | | |
| Monnaie de la garantie | | | | | |
| - EURO | | | 3 706 674,19 | | |

f) Règlement et compensation des contrats

| | | | | | |
|-----------------------|---|--|--|---|--|
| Triparties | | | | | |
| Contrepartie centrale | | | | | |
| Bilatéraux | X | | | X | |

| | Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|--|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|--|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

| | | | | | |
|--------------------|--|--|--|--|--|
| Moins d'1 jour | | | | | |
| 1 jour à 1 semaine | | | | | |
| 1 semaine à 1 mois | | | | | |
| 1 à 3 mois | | | | | |
| 3 mois à 1 an | | | | | |
| Plus d'1 an | | | | | |
| Ouvertes | | | | | |

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

| | | | | | |
|--------------------|--|--|--------------|--|--|
| Moins d'1 jour | | | | | |
| 1 jour à 1 semaine | | | | | |
| 1 semaine à 1 mois | | | | | |
| 1 à 3 mois | | | 4 137 751,23 | | |
| 3 mois à 1 an | | | | | |
| Plus d'1 an | | | | | |
| Ouvertes | | | | | |

i) Données sur la réutilisation des garanties

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| Montant maximal (%) | | | | | |
| Montant utilisé (%) | | | | | |
| Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros | | | | | |

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

| | | | | | |
|-------------|--|--|--|--|--|
| Caceis Bank | | | | | |
| Titres | | | | | |
| Cash | | | | | |

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

| | | | | | |
|--------|--|--|--|--|--|
| Titres | | | | | |
| Cash | | | | | |

| | Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|--|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|--|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

| Revenus | | | | | |
|----------------|--|--|-----------|--|--|
| - OPC | | | 378,93 | | |
| - Gestionnaire | | | | | |
| - Tiers | | | | | |
| Coûts | | | | | |
| - OPC | | | 59 095,03 | | |
| - Gestionnaire | | | | | |
| - Tiers | | | | | |

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Axiom Alternative Investments veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM),
- o Dépôt,
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité,
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité,
- o Prises en pension.

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Axiom Alternative Investments veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPC.

Les opérations de cessions temporaires de titres sont conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par Axiom Alternative Investments.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier les dispositions de l'article 322-50 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ». Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

• POLITIQUE DE VOTE

Les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCP sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de la société de gestion conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

• LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

A compter du 1^{er} juillet 2012, les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) seront disponibles sur le site Internet www.axiom-ai.com, et figureront dans le rapport annuel. La sélection n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance («critères ESG»).

• METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• POLITIQUE DE REMUNERATION

I. Préambule

La politique de rémunération mise en œuvre par Axiom AI est cohérente avec les risques auxquels elle est susceptible d'être exposée. En effet, les principes retenus ne favorisent pas la prise de risque au détriment des intérêts des clients. La rémunération est individuelle et négociée lors de la signature du contrat par la direction d'Axiom.

Selon la fonction occupée et le degré de responsabilité, la rémunération globale est donc composée d'une part fixe et d'une part variable :

- la partie fixe rémunère la compétence, l'expérience, le niveau de qualification et l'implication dans les tâches confiées ;
- la partie variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles, au regard des objectifs fixés. Elle est déterminée en fonction du marché (local et/ou métier), des résultats dégagés par l'activité et des réalisations par rapport aux objectifs. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur. Les objectifs sont fixés de façon individuelle et/ou collective et sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ils sont discutés et validés avec le collaborateur concerné et la direction.

La rémunération des collaborateurs est revue annuellement, par la Direction Générale, à partir des évaluations annuelles réalisées par les responsables hiérarchiques.

Cette politique est formalisée et fait partie intégrante du recueil de procédures. Elle est mise à jour annuellement pour tenir compte notamment des évolutions réglementaires.

Les 16 principes « généraux » présents à l'annexe II de la Directive AIFM seront respectés par Axiom AI.

2. Gouvernance et Création d'un comité de rémunération

La société de gestion déclare se conformer au point I, 3) de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF relatif à la gouvernance de la rémunération.

La société invoque le principe de proportionnalité afin de ne pas constituer un comité de rémunération, mentionné au point I, 3) de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF, car conformément à l'exemple cité dans les orientations de l'ESMA, la société de gestion de portefeuille gère des portefeuilles d'OPCVM dont la valeur n'excède pas 1,25 milliard d'euros et n'a pas plus de 50 employés, y compris ceux dédiés à la gestion des FIA et à la prestation des services visés à l'article 6, paragraphe 3, a) et b) de la directive OPCVM (gestion sous mandat et services auxiliaires).

3. Personnes identifiées comme concernées

Le personnel identifié se compose de l'ensemble des membres du conseil de gérance qui occupent, pour la plupart, des fonctions opérationnelles relevant également de la catégorie de « personnel identifié ».

Entrent également dans la catégorie de « personnel identifié » le RCCI-secrétaire général, le contrôleur des risques ainsi que les gérants de portefeuille.

Aucun salarié ne perçoit de rémunération variable forfaitaire et discrétionnaire, qui serait incluse dans son contrat de travail. Le cas échéant, pour tout nouveau collaborateur, une telle rémunération variable contractuelle ne serait prévue qu'au titre de la 1^{ère} année suivant l'embauche.

i) Le personnel identifié en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité

La rémunération variable (hors dispositif PEE) du personnel en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est déterminée indépendamment de la performance des OPCVM. Elle tient compte de la performance individuelle de l'individu, à savoir sa capacité à atteindre les objectifs préalablement fixés par son responsable hiérarchique au titre desquels figurent nécessairement l'efficacité de la gestion des risques au regard notamment de la surveillance continue et de l'évaluation de la politique globale de rémunération de la société. Elle est également déterminée en considération de la situation financière globale de la société.

ii) Le personnel identifié qui n'est pas en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité

La rémunération variable (hors dispositif PEE) du personnel identifié qui n'est pas en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est déterminée au terme d'une évaluation multifactorielle. Sont ainsi prises en considération :

- la performance et le comportement individuels,
- la performance du ou des OPCVM gérés ou de l'unité opérationnelle concernée,
- la rentabilité financière de la société.

En outre, cette catégorie de personnel peut se voir attribuer pendant un an au plus et exclusivement au moment de l'embauche, une rémunération variable garantie.

4. Modalités de versement de la rémunération variable

La composante variable de la rémunération allouée au personnel identifié reflète des performances durables et ajustées aux risques.

Dès lors que la rémunération brute variable attribuée à un collaborateur identifié comme preneur de risque est supérieure à 100 000 € et représente plus de 30% de sa rémunération fixe annuelle, Axiom applique à la totalité de la rémunération variable correspondante les règles exposées ci-dessous.

Le paiement des rémunérations variables des preneurs de risques est effectué en tenant compte de deux principes issus de la réglementation :

- En prenant en compte un mécanisme de différé de paiement qui s'articule comme suit :
 - 60% de la rémunération variable versée au terme immédiat de la période d'accumulation (avant la fin du 4^{ème} mois suivant l'exercice écoulé) ;
 - 40% versés en différé sur 3 années (1/3 par année, après une durée de rétention d'une année). Si la composante variable représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60% de ce montant est reporté.

- En prenant en compte un versement de 50% du variable en cash, et 50 % complémentaires :
 - soit en parts d'OPC (le ou les OPC à l'origine de rémunération variable) ;
 - soit en cash indexé sur un ou deux fonds représentatifs de l'activité individuelle du possible bénéficiaire.

La combinaison de ces deux principes conduit à verser les variables selon les modalités suivantes :

- 60% payables en cash immédiatement,
- 40% payable en différé sur 3 ans :
 - soit en parts d'OPC (le ou les OPC à l'origine de rémunération variable) ;
 - soit en cash indexé sur un ou deux fonds représentatifs de l'activité individuelle du possible bénéficiaire.

5. Alignement sur le risque

AXIOM n'a pas mis en place de politique de pensions discrétionnaires (y compris lors de départ(s)).

AXIOM n'a pas mis en place de dispositif permettant l'attribution de parachutes dorés et s'interdit de verser ce type d'indemnité.

La partie en numéraire de la rémunération variable qui est reportée peut faire l'objet d'un ajustement à la baisse pouvant aller jusqu'à 100% de son montant si, à la date de son versement théorique, l'une ou l'autre des conditions ci-dessous est remplie :

- Le résultat d'exploitation enregistré par AXIOM au titre de l'exercice précédent est négatif,
- L'encours moyen sous gestion a diminué de plus de 50% au titre de l'exercice précédent,
- Le rendement annuel moyen des parts d'OPCVM tel qu'enregistré au titre de l'exercice précédent l'acquisition est inférieur à -30%.

A ce jour la société de gestion n'a pas mis en place de politique de pensions discrétionnaires versable en numéraire ou instruments financiers et interdit toute forme de couverture des variations de rémunération induites par les instruments de paiements.

6. Reporting

AXIOM déclare se conformer et avoir pris toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences de publication, prévues aux articles 411-107, 411-113 et 411-121 du règlement général de l'AMF et à l'article 33 ainsi qu'aux annexes XIII et XIV de l'instruction AMF n°2011-19.

7. Déclaration de conformité

La société de gestion de portefeuille déclare se conformer aux points 1 à 12 et 16 à 18 du I de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF.

8. Contrôle du respect de la politique et mise à jour

Cette politique est formalisée et fait partie intégrante du recueil de procédures. Elle est mise à jour annuellement pour tenir compte notamment des évolutions réglementaires.

La politique de rémunération suit les recommandations de l'AMF et des associations professionnelles en la matière et prend en considération les nouvelles normes introduites par la Directive AIFM, sous réserve de l'application du principe de proportionnalité.

En effet, l'équilibre des rémunérations entre les parties fixe et variable est d'ores et déjà respecté. Les critères de la rémunération variable sont fondés sur une performance à la fois collective et individuelle. La politique mise en place n'encourage pas la prise de risque du personnel concerné et évite toute mesure de contournement à la réglementation.

Le contrôle de son respect est effectué annuellement par la direction générale et le RCCI notamment :

- contrôle du respect des diligences ;
- contrôle des décisions prises en matière de rémunération en comité de rémunération ;
- contrôle de la mise à jour de la politique de rémunération annuellement.

9. Données quantitatives de la politique de rémunération requise par l'instruction AMF 2011-20

Sur l'exercice 2018, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Axiom Alternative Investments à l'ensemble de son personnel (13 personnes) s'est élevé à 1 379 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes rattachées à l'exercice : 988 000 euros,
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées rattachées à l'exercice : 390 000 euros.

Le montant total de la rémunération versée aux membres de la direction et aux membres du personnel du gestionnaire dont les actions ont un impact significatif sur le profil de risque de la Société se répartit comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes rattachées à l'exercice : 1 492 000 euros,
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées rattachées à l'exercice : 973 000 euros.

10. Références Règlementaires

Directive 2009/65/CE (consolidée),
Article L.533-22-2 du code monétaire et financier,
Article 314-85-2 du règlement général de l'AMF,
Guide OPCVM 5 pour les sociétés de gestion de portefeuille,
Orientations de l'ESMA en matière de rémunération.

• AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus du fonds, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Axiom Alternative Investments
39, Avenue Pierre I^{er} de Serbie
75008 Paris

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018**

AXIOM OPTIMAL FIX
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENT
39, Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AXIOM OPTIMAL FIX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Une note de l'annexe précise que des titres représentant 3,81 % de l'actif le 31 décembre 2018 sont valorisés à partir des derniers cours communiqués par les prestataires financiers retenus par la société de gestion et qu'en conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre la valeur retenue à l'actif du bilan et le prix auquel serait effectivement réalisée les cessions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés à brève échéance. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe lorsque des cours observables sont disponibles. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit :

Les contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit sont valorisés à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion et nous avons testé la cohérence des prix retenus à la clôture.

3. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

La vérification du respect des dispositions légales et réglementaires appelle les observations suivantes de notre part :

- Le prospectus ne donne aucune indication sur la couverture du risque de change contre l'euro des catégories de parts CHF et R (USD). Ces parts sont couvertes contre le risque de change. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 411-22 du RGAMF qui dispose : *... Ces catégories peuvent : ... être assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus.*
- Le ratio d'emprise du fonds Axiom Optimal Fix sur le fonds Axiom Long Short représente 29 % de l'actif net au lieu de 25 % maximum le 31/12/2018. Le fonds Axiom Optimal Fix étant un OPCVM, par application du paragraphe II de l'article R. 214-26, il ne peut détenir en emprise plus de 25 % des parts ou actions émises par un OPC français ou étranger.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AXIOM OPTIMAL FIX

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

6. COMPTES ANNUELS

• BILAN en EUR

ACTIF

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations nettes | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers | 164 703 190,49 | 177 571 571,12 |
| Actions et valeurs assimilées | 29 678 762,15 | 20 963 462,69 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 29 678 762,15 | 20 963 462,69 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 122 483 427,06 | 147 943 271,69 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 122 483 427,06 | 147 943 271,69 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances négociables | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 7 882 875,61 | 28 667,62 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 6 817 004,04 | 28 667,62 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | 1 065 871,57 | |
| Opérations temporaires sur titres | 4 137 751,23 | 8 550 369,32 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | 4 137 751,23 | 8 550 369,32 |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | 520 374,44 | 85 799,80 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 465 270,94 | 5 562,70 |
| Autres opérations | 55 103,50 | 80 237,10 |
| Autres instruments financiers | | |
| Créances | 154 595 644,00 | 132 080 322,50 |
| Opérations de change à terme de devises | 154 073 552,16 | 131 200 753,45 |
| Autres | 522 091,84 | 879 569,05 |
| Comptes financiers | 12 630 632,67 | 7 722 405,53 |
| Liquidités | 12 630 632,67 | 7 722 405,53 |
| Total de l'actif | 331 929 467,16 | 317 374 299,15 |

PASSIF

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|--|----------------|----------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 171 968 404,09 | 173 170 658,17 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | | |
| Report à nouveau (a) | 1,93 | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | -7 127 858,73 | -2 600 671,65 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | 7 107 360,35 | 8 165 216,49 |
| Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net) | 171 947 907,64 | 178 735 203,01 |
| Instruments financiers | 4 209 450,52 | 7 613 601,16 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | 3 706 674,19 | 7 608 038,37 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 3 706 674,19 | 7 608 038,37 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | 502 776,33 | 5 562,79 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 465 271,40 | 5 562,79 |
| Autres opérations | 37 504,93 | |
| Dettes | 152 429 310,77 | 130 307 460,21 |
| Opérations de change à terme de devises | 152 274 750,72 | 130 166 882,39 |
| Autres | 154 560,05 | 140 577,82 |
| Comptes financiers | 3 342 798,23 | 718 034,77 |
| Concours bancaires courants | 3 342 798,23 | 718 034,77 |
| Emprunts | | |
| Total du passif | 331 929 467,16 | 317 374 299,15 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

• **HORS BILAN en EUR**

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|--|---------------|--------------|
| Opérations de couverture | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| US US TBOND 3 0318 | | 5 733 677,55 |
| US US TBOND 3 0319 | 10 217 381,80 | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Swap de performance | | |
| MARKIT IBOXX EUR CON | 2 000 000,00 | |
| MARKIT IBOXX USD COC | 3 061 715,44 | |
| Autres engagements | | |
| Autres opérations | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Credit Default Swap | | |
| CDS BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA | 3 000 000,00 | 3 000 000,00 |
| CDS INTESA SAN PAOLO SPA | 3 000 000,00 | 3 000 000,00 |
| CDS MEDIOBANCA SPA | 3 000 000,00 | 3 000 000,00 |
| COMZBK AG TF/TV 16_2 | 2 000 000,00 | |
| DANBNK 2 3/4 05/19/2 | 3 000 000,00 | |
| SANT ISSU FLR 09-16_ | 2 000 000,00 | |
| SOCGEN 4 06/07/23_20 | 2 000 000,00 | |
| Autres engagements | | |

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 23 716,18 | |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 1 448 963,62 | 937 615,18 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 7 931 309,29 | 5 956 685,02 |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 378,93 | 1 426,80 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 20 727,24 | |
| Autres produits financiers | | |
| Total (1) | 9 425 095,26 | 6 895 727,00 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 59 095,03 | 17 560,58 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 1 802,78 | |
| Charges sur dettes financières | 44 103,90 | 50 777,34 |
| Autres charges financières | | |
| Total (2) | 105 001,71 | 68 337,92 |
| Résultat sur opérations financières (1 - 2) | 9 320 093,55 | 6 827 389,08 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 1 851 056,94 | 1 201 134,75 |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 7 469 036,61 | 5 626 254,33 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -361 676,26 | 2 538 962,16 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 7 107 360,35 | 8 165 216,49 |

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les titres suivants représentant 3,81% de l'actif le 31 décembre 2018 sont valorisés à partir des derniers cours communiqués par les prestataires financiers retenus :

- ES0213790019 BANCO POP 8% inchangé depuis le 28/09/18,
- FR0010397885 LA MONDIALE FLR inchangé depuis le 24/12/18,
- US149206AA21 CATL INSU FLR inchangé depuis le 06/12/18,
- US903312AA48 USB REAL FLR inchangé depuis le 14/12/18,
- US759351AE91 REINSUR GROUP L3R inchangé depuis le 11/12/18.

En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre la valeur retenue à l'actif du bilan évaluée comme indiqué ci-dessus et le prix auquel serait effectivement réalisée les cessions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir des courbes de spread de crédit alimentés par Markit.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,00% TTC sur les parts C, B USD, D et CHF.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,50% TTC sur la part R et R USD.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,05% TTC sur la part Z.

| Frais facturés à l'OPC | Assiette | Taux Barème |
|--|------------------------------------|---|
| Frais de gestion | Actif net | Pour les parts R EUR et R USD : 1,50% TTC maximum Pour les parts D, CHF, C et B : 1% TTC maximum Pour les parts Z : 0,0 % TTC maximum |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)* | Actif net | * |
| Commission de surperformance | Actif net | Pour les parts D, CHF, C, B, R EUR et R USD 20% TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de 6%/an. Pour les parts Z : Néant |
| Commission de mouvement | Prélèvement sur chaque transaction | Société de Gestion : Néant Dépositaire : Néant |

* L'OPC investit moins de 10% dans d'autres OPC, par conséquent, la réglementation n'impose pas à la société de gestion d'afficher un taux barème. Néanmoins, il pourra exister des frais indirect à imputer.

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

Chaque année, la performance est calculée, en comparant sur l'exercice, l'évolution de l'actif du FCP (hors frais de gestion variables et dividendes réinvestis) à l'actif d'un fonds de référence réalisant une progression égale à 6%, et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le FCP. La 1^{ère} date de prélèvement interviendra après une période supérieure ou égale à 12 mois. Par exception, la première période de référence pourra être supérieure à 12 mois et débutera à la constitution de l'OPC. Elle prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2016.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPC à l'évolution de l'actif d'un OPC de référence réalisant exactement l'indice de référence par an de performance et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPC réel.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPC (calculée coupon réinvesti) est supérieure à la performance de l'OPC de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance de l'OPC et la performance de l'OPC de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPC est inférieure à la performance de l'OPC de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance de l'OPC de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'OPC de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance du FCP est supérieure à la performance de l'OPC de référence. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Sommes Distribuables | Parts C et B | Parts R | Parts CHF | Parts Z | Parts D |
|---|---------------------|----------------|------------------|----------------|--|
| Affectation du résultat net | Capitalisation | Capitalisation | Capitalisation | Capitalisation | Distribution ou report |
| Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées | Capitalisation | Capitalisation | Capitalisation | Capitalisation | Distribution ou report sur décision de la société de gestion |

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Actif net en début d'exercice | 178 735 203,01 | 41 918 035,56 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 103 125 111,80 | 166 408 743,49 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -109 822 115,29 | -29 301 451,84 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 1 557 451,57 | 611 458,61 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -3 303 050,76 | -3 052 873,57 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 7 336 282,51 | 7 201 680,49 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -5 909 313,27 | -4 741 115,45 |
| Frais de transactions | -63 668,83 | -43 653,06 |
| Différences de change | -770 452,16 | -6 196 063,46 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -5 800 396,52 | 218 388,11 |
| Différence d'estimation exercice N | -5 949 350,01 | -148 953,49 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | 148 953,49 | 367 341,60 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | -535 894,55 | 85 799,80 |
| Différence d'estimation exercice N | -450 094,75 | 85 799,80 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | -85 799,80 | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -70 286,48 | |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 7 469 036,61 | 5 626 254,33 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| Actif net en fin d'exercice | 171 947 907,64 | 178 735 203,01 |

• **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

| | Montant | % |
|--|-----------------------|--------------|
| Actif | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| Autres obligations (indexées, titres participatifs) | 663 954,86 | 0,39 |
| Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 86 389 300,56 | 50,24 |
| Obligations à taux. VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 35 430 171,64 | 20,61 |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | 122 483 427,06 | 71,23 |
| Titres de créances | | |
| Titres de creances | | |
| TOTAL Titres de créances | | |
| Passif | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Actions et valeurs assimilées | | |
| TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Hors-bilan | | |
| Opérations de couverture | | |
| Actions | | |
| Crédit | 5 061 715,44 | 2,94 |
| Taux | 10 217 381,80 | 5,94 |
| TOTAL Opérations de couverture | 15 279 097,24 | 8,89 |
| Autres opérations | | |
| Actions | | |
| Crédit | 18 000 000,00 | 10,47 |
| TOTAL Autres opérations | 18 000 000,00 | 10,47 |

• **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|---------------|-------|---------------|------|----------------|-------|---------------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 80 404 097,17 | 46,76 | | | 41 601 870,09 | 24,19 | 477 459,80 | 0,28 |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 4 137 751,23 | 2,41 | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 12 630 632,67 | 7,35 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | 3 706 674,19 | 2,16 | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 3 342 798,23 | 1,94 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 10 217 381,80 | 5,94 | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|---------------|------|--------------------|---|-------------|------|----------------|---|----------------|-------|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 136 531,72 | 0,08 | | | 45 181,50 | 0,03 | | | 122 301 713,84 | 71,13 |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | 4 137 751,23 | 2,41 |
| Comptes financiers | 12 630 632,67 | 7,35 | | | | | | | | |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 3 706 674,19 | 2,16 | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 3 342 798,23 | 1,94 | | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | 10 217 381,80 | 5,94 |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

| | CHF | | USD | | GBP | | Autres devises | |
|--|--------------|------|---------------|-------|---------------|------|----------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | 25 582 237,27 | 14,88 | 4 096 524,88 | 2,38 | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | 45 739 878,27 | 26,60 | 8 902 092,89 | 5,18 | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | 1 846 718,35 | 1,07 | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | 7 234 910,66 | 4,21 | 39 066 337,32 | 22,72 | 4 647,37 | | | |
| Comptes financiers | 93 068,05 | 0,05 | | | 619 231,27 | 0,36 | | |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Dettes | 25 734,32 | 0,01 | 93 263 456,44 | 54,24 | 13 814 945,60 | 8,03 | | |
| Comptes financiers | | | 3 342 798,16 | 1,94 | | | 0,07 | |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | 13 279 097,24 | 7,72 | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

• **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2018 |
|---------------------------|---|-----------------------|
| Créances | Achat à terme de devise | 45 897 676,51 |
| | Fonds à recevoir sur vente à terme de devises | 108 175 875,65 |
| | Dépôts de garantie en espèces | 196 299,70 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 211 919,14 |
| | Collatéraux | 113 873,00 |
| Total des créances | | 154 595 644,00 |
| Dettes | Vente à terme de devise | 107 104 136,36 |
| | Fonds à verser sur achat à terme de devises | 45 170 614,36 |
| | Frais de gestion | 154 560,05 |
| Total des dettes | | 152 429 310,77 |

• **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

| | En parts | En montant |
|-------------------------------------|--------------|----------------|
| Part R EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 476,9565 | 488 187,29 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -537,0000 | -547 323,42 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -60,0435 | -59 136,13 |
| Part C | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 86 666,7606 | 96 239 241,55 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -78 983,6388 | -87 431 405,60 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 7 683,1218 | 8 807 835,95 |
| Part CHF | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1 022,3998 | 909 026,71 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -891,5255 | -792 386,61 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 130,8743 | 116 640,10 |
| Part B | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 5 472,7243 | 5 025 096,78 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -20 493,8784 | -19 638 309,65 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -15 021,1541 | -14 613 212,87 |
| Part R USD | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 195,7675 | 162 015,23 |
| Parts rachetées durant l'exercice | | |
| Solde net des souscriptions/rachats | 195,7675 | 162 015,23 |
| Part D | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 125,0000 | 126 544,20 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -351,0000 | -345 192,01 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -226,0000 | -218 647,81 |
| Part Z | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 166,9784 | 175 000,04 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -1 019,2500 | -1 067 498,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -852,2716 | -892 497,96 |

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

| | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| Part R EUR | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Total des commissions acquises | |
| Part C | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Total des commissions acquises | |
| Part CHF | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Total des commissions acquises | |
| Part B | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Total des commissions acquises | |
| Part D | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Total des commissions acquises | |

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

| | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| Part R USD | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Total des commissions acquises | |
| Part Z | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Total des commissions acquises | |

• **FRAIS DE GESTION**

| | 31/12/2018 |
|---------------------------------------|--------------|
| Part R EUR | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 41 884,97 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,50 |
| Frais de gestion variables | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part C | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 1 439 473,35 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,00 |
| Frais de gestion variables | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part CHF | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 70 380,24 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,00 |
| Frais de gestion variables | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part D | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 14 161,37 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,00 |
| Frais de gestion variables | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part R USD | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 3 146,07 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,50 |
| Frais de gestion variables | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part B | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 281 814,36 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,00 |
| Frais de gestion variables | 1,58 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part Z | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 195,00 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,05 |
| Frais de gestion variables | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

- **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

| | 31/12/2018 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPOTS DE GARANTIE**

| | 31/12/2018 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | |

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

| | Code Isin | Libellés | 31/12/2018 |
|--------------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 6 036 157,26 |
| | FR0012695674 | AXIOM CONTINGENT CAPITAL Z | 4 849 767,51 |
| | FR0013179330 | AXIOM LONG SHORT C EUR | 1 186 389,75 |
| Instruments financiers à terme | | | |

• **TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 1,93 | |
| Résultat | 7 107 360,35 | 8 165 216,49 |
| Total | 7 107 362,28 | 8 165 216,49 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Part CHF | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 292 249,33 | 352 012,37 |
| Total | 292 249,33 | 352 012,37 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|--------------------------------|------------------|-------------------|
| Part R EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 93 756,27 | 109 658,39 |
| Total | 93 756,27 | 109 658,39 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Part C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 6 060 494,05 | 6 277 163,94 |
| Total | 6 060 494,05 | 6 277 163,94 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|--|------------------|------------------|
| Part D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 49 755,20 | 66 975,04 |
| Report à nouveau de l'exercice | 1,63 | 2,27 |
| Capitalisation | | |
| Total | 49 756,83 | 66 977,31 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 1 210,0000 | 1 436,0000 |
| Distribution unitaire | 41,12 | 46,64 |
| Crédits d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat | 1 042,23 | 419,78 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|--------------------------------|-------------------|---------------------|
| Part B | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 597 444,46 | 1 299 638,38 |
| Total | 597 444,46 | 1 299 638,38 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|
| Part R USD | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 9 235,18 | 2 270,67 |
| Total | 9 235,18 | 2 270,67 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|--------------------------------|-----------------|------------------|
| Part Z | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 4 426,16 | 57 495,43 |
| Total | 4 426,16 | 57 495,43 |

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|---|----------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -7 127 858,73 | -2 600 671,65 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | -7 127 858,73 | -2 600 671,65 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|---|----------------------|--------------------|
| Part C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -6 594 216,62 | -545 873,04 |
| Total | -6 594 216,62 | -545 873,04 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|---|--------------------|--------------------|
| Part CHF | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -215 570,24 | -476 917,35 |
| Total | -215 570,24 | -476 917,35 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|---|--------------------|-------------------|
| Part R EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -116 096,74 | -10 508,39 |
| Total | -116 096,74 | -10 508,39 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|---|-------------------|------------------|
| Part D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -52 773,86 | -5 462,28 |
| Total | -52 773,86 | -5 462,28 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|---|--------------------|----------------------|
| Part B | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -139 112,77 | -1 553 142,04 |
| Total | -139 112,77 | -1 553 142,04 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|---|------------------|------------------|
| Part R USD | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -2 214,77 | -4 683,58 |
| Total | -2 214,77 | -4 683,58 |

| | 31/12/2018 | 29/12/2017 |
|---|------------------|------------------|
| Part Z | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -7 873,73 | -4 084,97 |
| Total | -7 873,73 | -4 084,97 |

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

| | 30/12/2016 | 29/12/2017 | 31/12/2018 |
|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 41 918 035,56 | 178 735 203,01 | 171 947 907,64 |
| AXIOM OPTIMAL FIX CHF | | | |
| Actif net en CHF | 993 497,55 | 8 092 792,32 | 8 090 128,88 |
| Nombre de titres | 1 000,0000 | 7 923,4922 | 8 054,3665 |
| Valeur liquidative unitaire en CHF | 993,49 | 1 021,36 | 1 004,44 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | -24,78 | -60,19 | -26,76 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | 11,66 | 44,42 | 36,28 |
| AXIOM OPTIMAL FIX C | | | |
| Actif net en EUR | 35 037 635,90 | 138 927 584,51 | 145 588 423,29 |
| Nombre de titres | 32 617,3993 | 125 548,4787 | 133 231,6005 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | 1 074,20 | 1 106,56 | 1 092,74 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | -2,19 | -4,34 | -49,49 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | 67,55 | 49,99 | 45,48 |
| AXIOM OPTIMAL FIX R EUR | | | |
| Actif net en EUR | 2 071 593,01 | 2 667 408,89 | 2 560 454,73 |
| Nombre de titres | 2 074,5097 | 2 603,9541 | 2 543,9106 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | 998,59 | 1 024,36 | 1 006,50 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | -28,52 | -4,03 | -45,63 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | 16,48 | 42,11 | 36,85 |
| AXIOM OPTIMAL FIX B | | | |
| Actif net en USD | 2 507 378,25 | 33 165 077,28 | 17 180 730,30 |
| Nombre de titres | 2 445,3825 | 30 709,2201 | 15 688,0660 |
| Valeur liquidative unitaire en USD | 1 025,35 | 1 079,97 | 1 095,14 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | 4,29 | -50,57 | -8,86 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | 30,91 | 42,32 | 38,08 |

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

| | 30/12/2016 | 29/12/2017 | 31/12/2018 |
|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 41 918 035,56 | 178 735 203,01 | 171 947 907,64 |
| AXIOM OPTIMAL FIX D | | | |
| Actif net en EUR | | 1 476 707,07 | 1 173 300,40 |
| Nombre de titres | | 1 436,0000 | 1 210,0000 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | | 1 028,34 | 969,66 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | | -3,80 | -43,61 |
| Distribution unitaire en EUR sur résultat | | 46,64 | 41,12 |
| Report à nouveau unitaire en EUR sur résultat | | | |
| Crédit d'impôt unitaire en EUR | | | * |
| AXIOM OPTIMAL FIX R USD | | | |
| Actif net en USD | | 101 150,07 | 301 967,42 |
| Nombre de titres | | 100,0000 | 295,7675 |
| Valeur liquidative unitaire en USD | | 1 011,50 | 1 020,96 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | | -46,83 | -7,48 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | | 22,70 | 31,22 |
| AXIOM OPTIMAL FIX Z | | | |
| Actif net en EUR | 1 504 811,38 | 1 044 085,50 | 153 186,69 |
| Nombre de titres | 1 500,0000 | 1 000,0000 | 147,7284 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | 1 003,20 | 1 044,08 | 1 036,94 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | -31,13 | -4,08 | -53,29 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | 20,14 | 57,49 | 29,96 |

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

• **INVENTAIRE en EUR**

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ETATS UNIS AMERIQUE | | | | |
| ALLIED CAPITAL 6.875% 15-04-47 | USD | 17 948 | 388 743,80 | 0,23 |
| ARES MANAGEMENT LP 7.0% PERP | USD | 1 677 | 38 171,32 | 0,02 |
| BANK OF AMERICA CORP 6.45% 15-12-66 | USD | 224 501 | 4 948 978,87 | 2,88 |
| BB AND T 5.2% PERP | USD | 13 504 | 261 657,35 | 0,15 |
| BB AND T 5.85% PERP | USD | 19 509 | 417 605,06 | 0,24 |
| BERKLEY WR 5.625% 30-04-53 | USD | 12 863 | 254 863,27 | 0,15 |
| BERKLEY WR 5.9% 01-03-56 | USD | 2 545 | 50 425,80 | 0,03 |
| BK AMERICA 6.0% PERP | USD | 727 | 15 930,85 | 0,01 |
| CHARLES SCHWAB CORPORATION 6.0% PERP | USD | 10 000 | 222 105,59 | 0,13 |
| CITIGROUP 6.3% PERP | USD | 6 872 | 153 292,22 | 0,09 |
| DEUTSCHE BANK CONTING V 8,05% PEF SHS -B- PERPETUEL | USD | 89 371 | 1 956 053,38 | 1,14 |
| HANOVER INSURANCE GROUP 6.35% PEF | USD | 13 704 | 297 300,62 | 0,17 |
| PRUDENTIAL FINANCIAL 5.7% 15-03-53 | USD | 11 499 | 234 677,58 | 0,14 |
| STATE STREET 6.0% PERP | USD | 23 779 | 523 360,57 | 0,30 |
| TEXAS CAPITAL BANCSHARES 6.5% 21-09-42 | USD | 1 937 | 42 576,21 | 0,02 |
| TORCHMARK 6.125% 15-06-56 | USD | 5 901 | 129 670,75 | 0,08 |
| US BAN 5.15% PERP | USD | 22 531 | 451 940,54 | 0,26 |
| WELLS FARGO AND 6.0% PERP | USD | 10 000 | 219 656,21 | 0,13 |
| WELLS FARGO AND 6.0% PERP | USD | 6 061 | 133 292,69 | 0,08 |
| TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE | | | 10 740 302,68 | 6,25 |
| PAYS-BAS | | | | |
| AEGON 6.375% 31-12-99 | USD | 233 692 | 5 143 411,38 | 2,99 |
| ING GROEP NV PEF SHARE | USD | 207 868 | 4 607 772,49 | 2,68 |
| ING GROEP PDS | USD | 96 415 | 2 100 947,08 | 1,22 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 11 852 130,95 | 6,89 |
| ROYAUME UNI | | | | |
| AVIVA 8.75% PERP | GBP | 918 000 | 1 339 847,36 | 0,78 |
| GENERAL ACCIDENT PLC | GBP | 94 000 | 137 719,35 | 0,08 |
| HSBC HOLDINGS PLC ADR | USD | 98 637 | 2 223 571,26 | 1,28 |
| LLOYDS BANKING GROUP 9.25% PERP | GBP | 210 000 | 318 550,50 | 0,19 |
| NATL WESTMINSTER BANK 9.0% PERP | GBP | 748 000 | 1 154 230,96 | 0,67 |
| PRUDENTIAL 6.75% PERP | USD | 34 553 | 766 232,38 | 0,45 |
| STANDARD CHARTERED 8.25% PERP | GBP | 841 170 | 1 146 176,71 | 0,67 |
| TOTAL ROYAUME UNI | | | 7 086 328,52 | 4,12 |
| TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass. | | | 29 678 762,15 | 17,26 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 29 678 762,15 | 17,26 |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLIANZ 5.5% PERP. | USD | 5 000 000 | 4 189 911,40 | 2,44 |
| DEUTCHH POST 6% 23/12/2099 | EUR | 4 667 000 | 4 310 404,90 | 2,51 |

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|-------------|
| DEUTSCHE BANK CONTINGENT CAPITAL TR II 6.55% 31-12-99 | USD | 58 933 | 1 245 008,92 | 0,72 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 9 745 325,22 | 5,67 |
| BERMUDES | | | | |
| CATLIN INSURANCE CO LTD L3RUSD+2.975% PERP | USD | 4 000 000 | 3 382 310,27 | 1,97 |
| CATLIN INSURANCE CO LTD L3RUSD+2.975% PERP | USD | 750 000 | 637 352,05 | 0,37 |
| OIL INSURANCE LTD L3RUSD+2.982% PERP | USD | 1 000 000 | 828 170,21 | 0,48 |
| TOTAL BERMUDES | | | 4 847 832,53 | 2,82 |
| ESPAGNE | | | | |
| BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN | EUR | 700 000 | 747 092,16 | 0,43 |
| BANCO DE BADELL 5.375% 12-12-28 | EUR | 600 000 | 603 893,84 | 0,35 |
| BANCO SANTANDER SA 5.5% PERP | EUR | 6 173 000 | 6 337 455,58 | 3,68 |
| BANCO SANTANDER SA 5.75% PERP | EUR | 3 526 000 | 3 637 188,00 | 2,12 |
| BANKIA SA 3.375% 15-03-27 | EUR | 1 000 000 | 1 027 134,93 | 0,60 |
| CAIXASABADELL PREFERENTS SA E3R+1.95% PERP | EUR | 1 000 000 | 892 002,00 | 0,52 |
| POPSM 8 07/29/21 | EUR | 993 000 | 45 181,50 | 0,03 |
| SANT PERP E3R+1.6% PERP | EUR | 359 000 | 327 507,32 | 0,19 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 13 617 455,33 | 7,92 |
| ETATS UNIS AMERIQUE | | | | |
| ALLFIRST PREFERRED CAPITAL TRUST L3RUSD+1.5% 15-07-29 | USD | 1 000 000 | 760 829,60 | 0,44 |
| ALLSTATE CORP TPAI 6.25% PERP | USD | 30 000 | 663 954,86 | 0,39 |
| AMERICAN FINANCIAL GROUP 6.25% 30-09-54 PEF | USD | 7 092 | 157 083,01 | 0,09 |
| AMERICAN INTERNATIONAL GROUP INC L3RGBP+1.705% 15-03-67 | GBP | 2 000 000 | 2 004 332,57 | 1,18 |
| ASSURED GUARANTY MUNICIPAL 6.25% 01-11-02 | USD | 14 277 | 314 227,63 | 0,18 |
| BAC CAPITAL TRUST XIV L3RUSD+0.4% PERP | USD | 528 000 | 327 931,86 | 0,19 |
| BANK OF NEW YORK MELLON CORP 5.2% PERP | USD | 10 445 | 207 684,77 | 0,12 |
| CABCO SERIES 2004101 L3RUSD+0.85% 15-02-34 | USD | 150 | 2 596,77 | |
| CAPI ONE FINA 6.0% PERP | USD | 29 917 | 643 536,74 | 0,37 |
| CAPITAL ONE FINANCIAL CORP 6.25% 31/12/2099 | USD | 15 616 | 342 332,12 | 0,20 |
| CAPITAL ONE FINANCIAL 6.2% PERP | USD | 18 482 | 408 555,43 | 0,24 |
| CITIGROUP INC TPA 6.875% PERP | USD | 3 115 | 69 267,64 | 0,04 |
| COMMERCE BANCSHARES 6.0% PERP | USD | 6 488 | 143 250,77 | 0,08 |
| DZ BANK CAPITAL FUNDING TV PERP | EUR | 234 000 | 234 679,69 | 0,14 |
| FIRST HORIZON NATL 6.2% PERP | USD | 18 738 | 402 904,29 | 0,23 |
| HSB GROUP INC L3RUSD+0.91% 15-07-27 | USD | 2 135 000 | 1 536 020,10 | 0,90 |
| HUNTINGTON BANCSHARES 6.25% PERP | USD | 18 323 | 397 827,81 | 0,23 |
| ILFC ECAPITAL TRUST AUTRE V+1.55% 21-12-65 | USD | 2 380 000 | 1 640 366,94 | 0,96 |
| ILFC ECAPITAL TRUST II AUTRE V+1.8% 21-12-65 | USD | 1 000 000 | 689 308,78 | 0,40 |
| JP MORGAN CHASE AND CO L3RUSD+3.47% PERP | USD | 437 000 | 382 371,07 | 0,22 |
| JP MORGAN CHASE AND CO WR | USD | 6 152 | 136 531,72 | 0,08 |
| LIBERTY MUTUAL GROUP INC L3RUSD+2.905% 15-03-37 | USD | 1 650 000 | 1 353 212,62 | 0,79 |
| MELL CAPI FLR PERP | USD | 650 000 | 433 023,76 | 0,25 |
| NORTHERN TRUST 5.85% PERP | USD | 24 842 | 539 150,61 | 0,31 |
| PNC FINANCIAL SERVICES GROUP INC 5.375% PERP | USD | 11 331 | 229 167,41 | 0,13 |
| REINSURANCE GROUP AMERICA INC L3RUSD+2.665% 15-12-65 | USD | 1 000 000 | 830 114,26 | 0,48 |
| SUNTRUST PREFERRED CAPITAL I L3RUSD+0.645% PERP | USD | 2 000 000 | 1 267 744,58 | 0,74 |
| UNITRIN INC 7.375% 27-02-54 | USD | 7 238 | 159 430,38 | 0,09 |
| USB REALTY CORP L3RUSD+1.14% 17-10-49 | USD | 1 100 000 | 844 822,81 | 0,49 |
| TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE | | | 17 122 260,60 | 9,96 |

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| FRANCE | | | | |
| AXA SA AUTRE R PERP EMTN | EUR | 1 000 000 | 995 705,78 | 0,58 |
| AXA TV PERP | EUR | 3 317 000 | 3 442 292,27 | 2,00 |
| AXA 6.379% PERP | USD | 1 900 000 | 1 658 229,21 | 0,96 |
| AXASA 5 1/2 07/22/49 | USD | 2 000 000 | 1 674 088,65 | 0,97 |
| BNP PARIB 4.875% PERP *EUR | EUR | 5 765 000 | 5 963 533,96 | 3,47 |
| BNP PARIBAS 6.5% PERP | USD | 1 200 000 | 1 053 221,36 | 0,61 |
| BNP PARIBAS 7.195%/LIBOR PERPETUELLE SERIE REGS | USD | 2 100 000 | 1 879 223,79 | 1,09 |
| CNP TSDI TV05-PERP | EUR | 4 515 000 | 4 555 278,39 | 2,65 |
| LA MONDIALE E3R+2.13% PERP | EUR | 1 550 000 | 1 437 577,04 | 0,84 |
| NATEXIS BP 1YR PERP | EUR | 5 073 000 | 5 261 612,75 | 3,06 |
| TOTAL FRANCE | | | 27 920 763,20 | 16,23 |
| HONGRIE | | | | |
| OTP BANK PLC E3R+3.0% PERP | EUR | 1 070 000 | 988 068,05 | 0,57 |
| TOTAL HONGRIE | | | 988 068,05 | 0,57 |
| IRLANDE | | | | |
| ALLI IRI 4.125% 26-11-25 EMTN | EUR | 1 000 000 | 1 022 144,52 | 0,59 |
| BANK OF IREL 4.25% 11-06-24 | EUR | 1 000 000 | 1 030 656,30 | 0,60 |
| BK IRELAND 13.375% PERP | GBP | 650 000 | 1 434 545,75 | 0,84 |
| TOTAL IRLANDE | | | 3 487 346,57 | 2,03 |
| ITALIE | | | | |
| INTESA SANPAOLO 8.375% 09-PERP | EUR | 500 000 | 530 162,81 | 0,31 |
| TOTAL ITALIE | | | 530 162,81 | 0,31 |
| JERSEY | | | | |
| MAIN CAPI FUN 5.75% 31-12-99 | EUR | 5 058 000 | 5 338 713,46 | 3,10 |
| MAIN CAPITAL FUNDING LIMITED PARTNERSHIP 5.5% 31/12/2049 | EUR | 5 578 000 | 5 873 455,96 | 3,42 |
| TOTAL JERSEY | | | 11 212 169,42 | 6,52 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| UNICREDIT INTL 8.125% 10/12/49 | EUR | 600 000 | 653 093,26 | 0,38 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 653 093,26 | 0,38 |
| PAYS-BAS | | | | |
| ACHMEA BV 6% PERP *EUR | EUR | 8 400 000 | 8 757 387,78 | 5,09 |
| NIBC BANK NV ZCP 10-02-43 EMTN | EUR | 600 000 | 1 593 000,00 | 0,93 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 10 350 387,78 | 6,02 |
| ROYAUME UNI | | | | |
| BARCLAYS BANK PLC 6.86% PERP | USD | 1 500 000 | 1 355 504,53 | 0,79 |
| BARCLAYS BK 6.86% PERP | USD | 526 000 | 476 144,69 | 0,28 |
| COFIN FDG TEC10 PERP *EUR | EUR | 1 759 000 | 1 592 284,91 | 0,93 |
| FRIENDS LIFE GROUP 6.875% 29/11/2049 | GBP | 1 750 000 | 2 013 736,01 | 1,17 |
| HBOS CAPITAL FUNDING LP | USD | 12 300 000 | 10 753 316,86 | 6,25 |
| LLOYDS TSB TV PERP SERIE B | GBP | 800 000 | 1 489 139,37 | 0,87 |
| NAT.WESTM.TV99-PERP EMTN SUB. | EUR | 666 000 | 643 948,74 | 0,37 |
| PRUDENTIAL PLC 6.5% PEF | USD | 75 429 | 1 724 147,99 | 1,00 |
| SANTANDER UK 10.375 PEF SHS | GBP | 200 000 | 340 928,08 | 0,20 |

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| STAN CHAR 5.375% PERP EMTN | GBP | 1 400 000 | 1 619 411,11 | 0,94 |
| TOTAL ROYAUME UNI | | | 22 008 562,29 | 12,80 |
| TOTAL Obligations & val. ass. ng. sur mar. régl. ou ass. | | | 122 483 427,06 | 71,23 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 122 483 427,06 | 71,23 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| AXIOM CONTINGENT CAPITAL Z | EUR | 4 309,602 | 4 849 767,51 | 2,82 |
| AXIOM LONG SHORT C EUR | EUR | 1 365 | 1 186 389,75 | 0,69 |
| TOTAL FRANCE | | | 6 036 157,26 | 3,51 |
| IRLANDE | | | | |
| POWERSHARES PREFERRED SHARES-A | USD | 50 000 | 780 846,78 | 0,45 |
| TOTAL IRLANDE | | | 780 846,78 | 0,45 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 6 817 004,04 | 3,96 |
| Autres organismes non européens | | | | |
| ETATS UNIS AMERIQUE | | | | |
| ISHARES PREFERRED AND INCOME SECURITIES ETF | USD | 35 596 | 1 065 871,57 | 0,62 |
| TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE | | | 1 065 871,57 | 0,62 |
| TOTAL Autres organismes non européens | | | 1 065 871,57 | 0,62 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 7 882 875,61 | 4,58 |
| Titres donnés en pension | | | | |
| FRANCE | | | | |
| BNP PARIB 4.875% PERP *EUR | EUR | 4 000 000 | 4 137 751,23 | 2,41 |
| TOTAL FRANCE | | | 4 137 751,23 | 2,41 |
| TOTAL Titres donnés en pension | | | 4 137 751,23 | 2,41 |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | | -3 706 745,43 | -2,16 |
| Indemnités sur titres donnés en pension | | | 71,24 | |
| Instruments financiers à terme | | | | |
| Engagements à terme ferme | | | | |
| Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé | | | | |
| US US TBOND 3 0319 | USD | -80 | -465 271,40 | -0,27 |
| TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé | | | -465 271,40 | -0,27 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | -465 271,40 | -0,27 |
| Autres instruments financiers à terme | | | | |
| Credit Default Swap | | | | |
| CDS BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA | EUR | 3 000 000 | 413,87 | |
| CDS INTESA SAN PAOLO SPA | EUR | 3 000 000 | 1 587,77 | |
| CDS MEDIOBANCA SPA | EUR | 3 000 000 | -3 466,63 | |
| COMZBK AG TF/TV 16_2 | EUR | 2 000 000 | -12 497,09 | -0,01 |
| DANBNK 2 3/4 05/19/2 | EUR | 3 000 000 | -15 435,43 | -0,01 |
| SANT ISSU FLR 09-16_ | EUR | 2 000 000 | -1 924,89 | |
| SOCGEN 4 06/07/23_20 | EUR | 2 000 000 | -4 180,89 | |
| TOTAL Credit Default Swap | | | -35 503,29 | -0,02 |

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|------------------------|---------------|
| Undefined | | | | |
| MARKIT IBOXX EUR CON | EUR | 2 000 000 | 31 686,46 | 0,02 |
| MARKIT IBOXX USD COC | USD | 3 500 000 | 21 415,40 | 0,01 |
| TOTAL Undefined | | | 53 101,86 | 0,03 |
| TOTAL Autres instruments financiers à terme | | | 17 598,57 | 0,01 |
| TOTAL Instruments financiers à terme | | | -447 672,83 | -0,26 |
| Appel de marge | | | | |
| Appels de marges C.A.Indo en \$ us | USD | 531 874,47 | 465 270,94 | 0,27 |
| TOTAL Appel de marge | | | 465 270,94 | 0,27 |
| Créances | | | 154 595 644,00 | 89,92 |
| Dettes | | | -152 429 310,77 | -88,65 |
| Comptes financiers | | | 9 287 834,44 | 5,40 |
| Actif net | | | 171 947 907,64 | 100,00 |

| | | | |
|--------------------------------|------------|---------------------|-----------------|
| AXIOM OPTIMAL FIX B | USD | 15 688,0660 | 1 095,14 |
| AXIOM OPTIMAL FIX R USD | USD | 295,7675 | 1 020,96 |
| AXIOM OPTIMAL FIX CHF | CHF | 8 054,3665 | 1 004,44 |
| AXIOM OPTIMAL FIX D | EUR | 1 210,0000 | 969,66 |
| AXIOM OPTIMAL FIX C | EUR | 133 231,6005 | 1 092,74 |
| AXIOM OPTIMAL FIX R EUR | EUR | 2 543,9106 | 1 006,50 |
| AXIOM OPTIMAL FIX Z | EUR | 147,7284 | 1 036,94 |

- **COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

DECOMPOSITION DU COUPON

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|-------------------|---------------|---------------------|---------------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 38 332,80 | EUR | 31,68 | EUR |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 9 208,10 | EUR | 7,61 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 2 214,30 | EUR | 1,83 | EUR |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | 49 755,20 | EUR | 41,12 | EUR |